



## Association Château-Thierry - Cismadie

**Adresse postale :** chez Stéphanie Ergo  
19, rue Charles Guérin - F-02400 Château-Thierry

**Adresse de messagerie :** [contact@chateau-thierry-cismadie.net](mailto:contact@chateau-thierry-cismadie.net)

**Site Web :** <http://chateau-thierry-cismadie.net/>

**Page Facebook :** <https://www.facebook.com/chateauthierrycismadie>

Château-Thierry, le 7 octobre 2021,

### **Objet : Assemblée Générale 2021**

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale ordinaire 2021 de l'association de jumelage Château-Thierry - Cismadie qui se tiendra le :

**Vendredi 15 octobre 2021 à 19h00**  
**11 bis rue de Fère à Château-Thierry**

**En raison du contexte sanitaire, la capacité de la salle est limitée, merci d'impérativement nous confirmer votre présence.**

**Il sera possible d'assister à l'assemblée générale à distance (application ZOOM), avec le lien de connexion suivant : <https://us02web.zoom.us/j/81066977761>**

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire sera le suivant :

- Rapports d'activités, financier et moral 2020/21
- Présentation des actions et projets 2021/22
- Renouvellement des membres du Comité Directeur
- Questions diverses

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint à cet effet l'appel à cotisation 2021 ainsi qu'un résumé des bilans d'activités et financier.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Mademoiselle, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président  
Nicolas POUTEAU

## APPEL A COTISATION 2021 - Association de jumelage Château-Thierry / Cismadie

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Comme membre actif : 10 € ou membre bienfaiteur : + de 10 €  
(rayez la mention inutile)

Chèque libellé à l'ordre de « Association Château-Thierry – Cismadie » et à retourner chez Stéphanie ERGO – 19, rue Charles Guérin - 02400 Château-Thierry

Pour rappel : l'association Château-Thierry / Cismadie étant déclarée d'intérêt général, **vos cotisations et dons ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par la loi (article 200 du Code Général des Impôts)** : réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant des dons dans la limite de 20 % du revenu imposable.

### RAPPORT FINANCIER 2020

	Compte courant	Livret A	Espèces	Total
Disponibilité au 31 décembre 2019	2 088,85 €	4 839,14 €	174,67 €	7 102,66 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	500,00 €	507,10 €	0,00 €	1 007,10 €
<b>Disponibilité au 31 décembre 2020</b>	<b>2 588,85 €</b>	<b>5 346,24 €</b>	<b>174,67 €</b>	<b>8 109,76 €</b>